



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/RES/54/115
8 février 2000

Cinquante-quatrième session
Point 174 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sans renvoi à une grande commission (A/54/L.59 et Add.1)]

54/115. Célébration internationale de la Journée du Vesak au Siège de l'Organisation des Nations Unies et dans d'autres bureaux des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Considérant que la Conférence bouddhiste internationale tenue à Sri Lanka en novembre 1998 a exprimé l'espoir que la Journée du Vesak, jour de la pleine lune du mois de mai chaque année, serait célébrée sur le plan international, en particulier au Siège de l'Organisation des Nations Unies et dans d'autres bureaux des Nations Unies,

Sachant que le jour de la pleine lune du mois de mai chaque année est le jour sacré le plus important pour les bouddhistes, qui marquent ce jour-là la naissance du Bouddha, son illumination et son décès,

Considérant que, en célébrant cette journée sur le plan international au Siège de l'Organisation des Nations Unies et dans d'autres bureaux des Nations Unies, l'Organisation saluerait la contribution que le bouddhisme, l'une des plus vieilles religions du monde, apporte depuis plus de 2 500 ans et continue d'apporter à la spiritualité de l'humanité,

Décide que, sans qu'il en coûte quoi que ce soit à l'Organisation des Nations Unies, des dispositions appropriées seront prises pour que la Journée du Vesak soit célébrée sur le plan international au Siège de l'Organisation des Nations Unies et dans d'autres bureaux des Nations Unies, en consultation avec les bureaux pertinents des Nations Unies et avec les missions permanentes qui souhaiteraient également être consultées.

79^e séance plénière

15 décembre 1999